

✓ Introduction :

Le Passeport patrimoine décrit 14 sites culturels et 11 sites dédiés au savoir-faire. Il donne droit à des tarifs préférentiels.

Les passeports sont proposés et donnés gratuitement aux visiteurs lors de leur première visite sur un des sites décrits dans le passeport :

➤ Côté Patrimoine :

- Le Centre d'Interprétation des Mégalithes
- Le Pavillon d'Adélaïde
- Le Château de Lacaze
- Le Musée de la vie paysanne en Haut-Languedoc
- Le Musée du Vieux Lacaune
- La Maison du Sidobre
- Art Brut Peyro Clabado
- La Maison de la Charcuterie
- La Conservatoire du Presbytère de Tastavy
- Le Musée du Protestantisme
- La Maison du Mouflon et du Caroux
- Le Sentier de l'Enfant Sauvage
- Le Barrage voute du lac de Laouzas
- Espace Pol Roux – Expo Maquis

➤ Côté savoir-faire :

- Les Salaisons Oberti
- Le Berger des abeilles
- La Filature Ramond
- L'Atelier de Missègle
- Le Moulin de Record
- Le Monde du Granit
- Le Musée départemental du textile
- La Ferme de la jasse Calmels
- Lou Recantou de las abelhas
- Charcuterie Millas
- La Mas de Belbonne

Le premier site visité est payant au tarif normal, les lieux suivants bénéficient d'une réduction dont le montant est noté sur le passeport.

Le passeport n'est pas nominatif, il donne droit à deux personnes de bénéficier du tarif réduit.

La réduction ne fonctionne qu'une seule fois par site,

La réduction n'est pas cumulable avec d'autres réductions.

✓ Déroulement :**⇒ Les visiteurs ne possèdent pas le Passeport**

1. Ils payent leur entrée plein tarif sur un des sites.
2. La personne qui accueille ces visiteurs leur propose de prendre le passeport patrimoine qui leur donnera droit à des tarifs préférentiels sur les autres sites patrimoniaux du territoire.
3. Tamponner la première case dans le passeport
4. Remplir la fiche de suivi / évaluation (dans la colonne passeports donnés)

⇒ Les visiteurs possèdent le Passeport

1. Ils se présentent dans votre structure en vous présentant le passeport (normalement déjà tamponné par un ou plusieurs autres sites). Vous faites payer le tarif réduit noté sur le passeport s'il est déjà tamponné ou plein tarif s'il n'est pas tamponné.
2. Tamponner le passeport et remplir la fiche de suivi / évaluation (dans la colonne passeport tamponnés)

Attention : L'entrée est gratuite sur certains sites cependant n'oubliez pas de distribuer et de tamponner le passeport et de le comptabiliser. **Les BIT et les hébergeurs ne faisant pas visiter de site distribuent le passeport en expliquant son fonctionnement et tamponnent la première case de ce fait le visiteur titulaire du passeport aura une réduction dès la première visite.**

✓ Fiche suivi mensuel :

Cette fiche doit être renseignée et être retournée à Hautes Terres d'Oc fin octobre :

Mail : noelle.salvy@hautesterresdoc.fr ou fax : 05 63 74 29 30

